

Le Rappel Républicain

Deuxième Année. — N° 29

Vendredi 29 Janvier 1904

Journal Démocratique Quotidien

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SONT PAS RENDUS

LES ABONNEMENTS PARTENT DES 1^{er} ET 16 DE CHAQUE MOIS

ANNONCES
A LYON, exclusivement aux bureaux de la Société de Publicité Artistique et Commerciale, 32, rue de la République.
A PARIS, dans toutes les Agences de Publicité.

5 cent
Le N°

ADMINISTRATION et REDACTION : 2, Rue Stella (à l'entresol)
Adresse télégraphique : RAPPEL RÉPUBLICAIN, LYON — Téléphone 15-39

5 cent
Le N°

ABONNEMENTS...
Lyon et département limitrophes... 5 fr. 10 fr. 20 fr.
Autres départements... 6 fr. 12 fr. 24 fr.
Etranger (Union Postale)... 9 fr. 18 fr. 36 fr.

FAITS DU JOUR

On fait beaucoup de bruit, dans les milieux politiques, des déclarations de M. Pelletan contre M. Rouvier. Le bruit a même couru que ce dernier avait démissionné : c'est inexact.

M. Rudelle, au nom du Groupe Républicain Nationaliste, interpellera le ministre sur sa politique financière.

M. Gauthier de Clagny a été nommé président du Groupe Républicain Nationaliste de la Chambre.

Par 238 voix contre 39, le Sénat a adopté l'ensemble de la loi sur les bureaux de placement.

La Chambre a repris la suite de la discussion de la loi sur la compétence des juges de paix.

A l'Académie française, réception de M. Frédéric Masson.

OPINIONS

LA RÉPONSE DE L'EST

La séance si tristement historique du 22 janvier est assez affligeante pour que trois jours, même accrus de beaucoup d'autres, ne suffisent point à la maudire.

J'ai assisté à cette séance. Elle m'a paru lamentable, par la platitude et la vulgarité avec lesquelles trois cents députés, enchaînés par derrière, on ne sait à quelle solidarité imbécile, ont commis l'offense sottise que a blessé tout ensemble l'Alsace française et la France alsacienne.

Ces mauvais prêtres de Combes, sur les flancs duquel semble flotter encore la bannière de Nessus, m'a donné la froide nausée, par l'espèce d'inconscience avec laquelle il a ravalié un débat de si noble portée à un pugilat d'agent d'affaires entre M. Ribot et lui.

Et ces députés des quatre groupes de gauche qui, coincés dans une question où il fallait que leur ministère ou leur siège y sautât, se sont réfugiés dans la lâcheté de l'ordre du jour pur et simple.

Il est propre le pur et simple ! Je suis sorti de là avec une impression voisine du dégoût. Non point de ce dégoût effervescent qui s'épanche et se soulage en verbalités peu durables ; mais de ce dégoût glacé, muet et définitif, que l'on éprouve en présence d'une chose pitoyable et malséante, de laquelle il faudra décidément se défaire à la première occasion.

Il est évident qu'il va falloir opter, et à bref délai, entre la France et ça. Le choix unanime des honnêtes gens est fait. Cela se sent et se devine, même sans qu'on en parle. Le nombre de ceux qui étaient « républicains » et qui déclarent désormais avoir cessé de l'être est considérable et croissant. Il n'y en a même, dans les déclarations ouvertement produites, qu'une très mince cloison de pure convenance, entre ce renoncement d'opinion, prononcé d'un ton encore discret mais fort net, et la révolte d'âme qu'on pressent sur les lèvres de celui qui parle. Cette constatation me frappe beaucoup depuis quelques temps, et je voudrais, très franchement, à son sujet, donner mon sentiment à mes amis.

Je voudrais le supplier de ne pas cesser d'être républicain et les exhorter, au contraire, à le devenir davantage, mais autrement qu'ils ne l'ont été et avec un sens plus juste de l'idée républicaine.

Au fond, leur erreur est de voir la République qu'au travers des hommes qui en détiennent l'étiquette. De sorte que si les hommes leur plaisent, ils sont républicains, et si les hommes les écœurent, comme à présent, ils cessent de l'être.

Autant dire que les hommes emportent la chose : hommes aimés : « Vive la République ! » hommes décriés : « A bas la République ! »

C'est ce fatal malentendu qui, seul, empêche toutes les solutions d'aboutir et qui, seul, permet à ce bas personnel de charlatans, de ganaches et de blutteurs de se maintenir, sachant qu'il gouverne avec quatre-vingt pour cent du pays contre lui.

Tant qu'on ne voudra pas se décider à faire et à organiser la République, conformément à l'idée républicaine, telle qu'elle est et doit être, on sera la proie de cette bande de camelots, qui se fiche de la République comme d'une guigne, mais qui en vit et qui joue supérieurement du double préjugé dont la démocratie française est imbuë, à savoir : la peur des nobles et des prêtres.

Toute la rouerie foraine de cet affligeant ramassis qui constitue le Bloc, n'est pas faite d'autre chose que de jeter incessamment l'ombre du prêtre et l'ombre du noble sur toutes les oppositions qu'il redoute. Et quand elle n'y est pas, ce qui est vrai neuf fois sur dix, il l'invente, il la suscite, il la provoque, il y fait croire, et c'est par cet expédient qu'il se maintient.

Si je signale, une fois de plus, ce fait, à propos de la séance du 22 janvier, où l'on a vu une Chambre soi-disant française consigner le traité de Francfort, en y répétant jusqu'au sous-entendu de l'espérance, plutôt que de lâcher le honteux ministère, pour lequel elle professe visiblement le plus profond mépris, c'est que ce honteux ministère est encore celui qui entretient le mieux l'expédition qui l'a fait vivre.

Cependant le Suffrage universel commencent à se fâcher. Tous ceux qui connaissent la complexion politique des électeurs de l'Est ont attaché une signification, moins à l'élection de M. Playelle, qu'à la majorité subitement considérable qui l'a élu.

Il y a eu un déplacement de plus de 4.800 voix dans ce scrutin, M. Playelle est passé de 600 voix de minorité à 4.200 voix de majorité, malgré le crédit dont M. Méline pouvait encore se prévaloir, dans un fief qui lui a si longtemps appartenu.

On peut donc présumer que la séance de vendredi, connue des vendredis soir dans les Vosges, a tout d'un coup jeté un millier de voix révoltées ou mécontentes du côté de l'opposition nationale.

C'est énorme dans un seul arrondissement et au scrutin uninominal, qui met en jeu tant de contingences non politiques.

Il suffirait, comme je n'ai cessé de le répéter, partout où il n'a été possible d'indiquer à mes amis une ligne de conduite, de deux ou trois élections partielles pour jeter dans la débâcle tout le bloc de camelots que j'ai vu voter l'ordre du jour pur et simple, suant la peur et la restriction mentale, comme trois cents jésuites qu'ils sont !

Il est dommage que M. le député Chapuis, de Toul, qui a apporté dans le triste débat de vendredi une si pitoyable apostrophe au sentiment des populations républicaines de l'Est, ne fasse pas à cette heure l'épreuve d'une réélection dans son propre arrondissement. Qu'il l'essaie ! Ce sont des manifestations de contrôle qui se pratiquent dans tous les pays libres, où l'on s'applique à demeurer d'accord avec l'opinion qu'on représente. M. Chapuis, depuis vendredi soir, ne représente plus Toul, et s'il le conteste qu'il en fasse la contre-épreuve. Il verra si, chez lui aussi, il n'y a pas mille voix, au moins, qui se jeteront d'emblée sur son concurrent quel qu'il soit, fût-il taxé des deux infamantes tartes à la crème « cléricale et réactionnaire » qui constituent, depuis vingt ans, l'alpha et l'oméga de toute la politique dite républicaine.

Le département de Meurthe-et-Moselle, de l'aveu même du préfet de l'époque, a été perdu pour le gouvernement à cause de l'affaire Dreyfus et de la désorganisation de l'armée. Aucun département de l'Est ne pourra plus souscrire de ses votes au troisième et suprême froissement que viennent de lui infliger le ministère et les députés ministériels de cette région. M. Chapuis en tête.

C'est du moins la moralité qui se dégage de la première et immédiate réponse faite dimanche sur le nom de M. Playelle. Car si M. Playelle avait des chances d'être élu, lui-même ne comptait point avoir une si éloquent majorité, à laquelle il faut encore ajouter toutes les voix qu'il est désormais d'usage courant de démarquer ou de voler à tous les candidats d'opposition.

Georges THIÉBAUD.

Notes Politiques

LES IMPATIENTS

Il n'y a, en politique, rien de pire que l'impatience ; elle seule compromet les causes les meilleures, parce qu'elle mène aux penses absurdes, aux discours irréfléchis, aux encouragements prématurés.

Il est certain qu'à l'heure actuelle, en France, un grand nombre de citoyens, écœurés de ce qui se passe sous leurs yeux, en sont arrivés à mépriser la Nation et à calomnier la République. Les plus pressés même, ceux-là dont la parole est beaucoup plus délicate que la pensée, ont jusqu'à répudier la République, et s'écrient volontiers : « Tout, plutôt que ce que nous avons maintenant ! »

Généralisme lorsqu'ils ont ainsi souligné l'indignation trop exubérante de leur conscience, ils prennent aussitôt le cours de leur égoïsme tranquille, et remettent à une occasion prochaine leur sincère désir de commencer une opposition vraiment énergique.

Les plus naïfs s'imaginent volontiers que parce que ce même cri sort à la même heure de plusieurs milliers de poitrines, c'en est fait du gouvernement qu'ils détestent et qu'il suffit du concours de quelques jeunes actifs pour tirer de la boue la Liberté déshonorée.

C'est pas avec des paroles que nous sauverons maintenant des mains des sectaires la République qu'on est en train de conduire à une chute irrémédiable. Ces impatiences sont généreuses sans doute ; mais elles ne sont pas moins déraisonnables que les impatiences calculées et intéressées des politiciens jouisseurs du Bloc. Car elles ne comprennent et ne veulent ni les réformes constitutionnelles, ni la propagande des doctrines. Elles estiment que c'est là du temps perdu, de l'agitation stérile. Il n'y a cependant, si l'on veut y réfléchir sérieusement, pas de temps à

perdre pour renseigner le Peuple sur ceux qui le trompent sans vergogne, et chacun doit apporter à cette œuvre décisive sa part d'activité, de dévouement et de propagande.

Un peu moins de verbiage, un peu plus de besogne, et la cause de la République nationale aura fait un pas de plus vers le succès. — Paul ARDANT.

INFORMATIONS

Paris, 28 janvier.
AU CABINET DU MINISTRE DE LA GUERRE.
Nos derniers renseignements obtenus nous permettent d'annoncer que M. le lieutenant-colonel Sarraill, qui avait été signalé comme ayant succédé à M. le général de division Perrot, sera appelé très prochainement à prendre le commandement militaire du Palais-Bourbon.

Pour compléter notre information, nous apprenons simplement que le général André n'aura pas eu à aller chercher bien loin un nouveau chef de cabinet, puisque le général Percin, qui quittera le ministère, passera la main à son sous-chef de cabinet, le très distingué lieutenant-colonel Bourdeaux.

DISPARITION D'UN SAINT-CYRIEN. — On est en ce moment très inquiet, à l'école de Saint-Cyr, sur le sort d'un élève qui a disparu dans des circonstances extrêmement mystérieuses et qu'on est point encore parvenu à expliquer. L'élève en question, nommé Jean, était venu à Paris en compagnie de quelques uns de ses camarades, qui quittaient aussitôt après avoir débarqué à la gare Montparnasse. Il ne fut point connu le motif de cette disparition. Les autorités militaires ont ouvert une enquête. Les personnes impliquées dans cette affaire refusent de donner des explications. Sur les autres renseignements, on cherche à faire le silence le plus absolu.

LES SCANDALES DES PETITES GARNISONS. — On mande de Brest au *Rappel* : On a eu des détails sur le duel qui a eu lieu dans le bois de Chamilly, le 12 janvier, entre le lieutenant Schœber, du 12^e régiment d'infanterie saxonne, et un officier de la garnison de Brest.

Les autorités militaires ont ouvert une enquête. Les personnes impliquées dans cette affaire refusent de donner des explications. Sur les autres renseignements, on cherche à faire le silence le plus absolu.

ATTAKES CONTRE UNE POUDRIÈRE. — On mande de Lorient à la *Presse* : Des jurements des marins vêtus en bourgeois, ont tenté, la nuit dernière, d'attaquer la poudrière dite de la Porte du Morbihan. Des coups de feu furent tirés sur un factionnaire qui n'a pas été atteint. Trois des agresseurs ont été arrêtés sur le toit d'une maison.

LES LETTRES ÉPISCOPALES. — Trois lettres cardinales en même temps, et de M. Loubet encore, voilà l'événement politico-religieux du jour.

Les archevêques de Paris, Reims et Lyon, à la veille du débat qui doit s'engager au Parlement sur les congrégations autorisées, débats dont dépend le peu qui nous reste de liberté d'enseignement, se sont souvenus qu'ils étaient les défenseurs naturels des principes chrétiens et les tuteurs des congrégations.

Ils se sont adressés au chef de l'Etat, dans un langage ferme et respectueux. Ils lui ont dépeint la tristesse de l'heure présente, les atteintes portées à la conscience et les angoisses qu'ils éprouvent pour l'avenir de l'enseignement libre.

Ces documents épiscopaux risquent fort de ne point troubler la criminalité qu'on a l'Exécutif. M. Loubet, que l'on nous représente comme un brave homme, et même comme un bon chrétien, ne s'en va pas sans avoir dit : « Tout cela, laissez faire, tout laisser dire. »

Malgré les appels éloquentes des cardinaux de Paris, de Lyon et de Reims, il apposer, sans difficulté, sa signature au bas de nouvelles lois liberticides.

Ces lettres n'en sont pas moins un acte, puisqu'il est admis aujourd'hui que la protestation des principes de l'Eglise revêt cette forme bénigne. Nous autres, simples laïques, à l'esprit indépendant, et qui ne sommes point les défenseurs attitrés du dogme, mais qui luttons pour la Liberté sous toutes ses formes, implacablement et sans arrière-pensée, nous sommes recon-

naissants aux cardinaux de Paris, de Lyon et de Reims, d'apporter l'autorité de leurs personnes et de leurs fonctions dans un débat qui touche de si près à l'existence de l'enseignement religieux.

Pour nous, la Liberté n'admet pas de castes, elle ne fait point de catégories. Nous nous élèverons contre toutes les lois d'exception, quelles qu'elles soient, parce que ces lois sont antirépublicaines et qu'elles méconnaissent les droits imprescriptibles des consciences. — G. D.

AU GROUPE NATIONALISTE

Une Interpellation de M. Rudelle. — M. Gauthier de Clagny élu président.

Paris, 28 janvier.

Le groupe républicain nationaliste a décidé de déposer une demande d'interpellation sur la politique financière du gouvernement. C'est M. Rudelle qui interpellera.

Cette interpellation a pour point de départ une interview de M. Pelletan, publiée par la *Depeche de Toulouse* et relative à la divergence d'opinion du ministre de la marine et de son collègue des finances, sur la question du rachat des chemins de fer.

Dans la même séance, le groupe a renouvelé son bureau. Il a élu président M. Gauthier de Clagny ; vice-président le général Jacquet et secrétaire M. Auffray.

Le groupe a décidé que son bureau se réunirait chaque année. Le groupe a décidé d'entendre, dans sa prochaine séance, M. Georges Thibaud, qui désire fournir des explications sur la situation faite aux porteurs de titres de Panama.

OBSEQUES DE M. EMILE DESCHANEL

Paris, 28 janvier.
Les obsèques civiles de M. Emile Deschanel ont eu lieu aujourd'hui à midi. Les honneurs militaires ont été rendus.

Le cercueil, recouvert de draperies noires, a été exposé toute la matinée dans le vestibule de la maison mortuaire, avenue Marceau. Le deuil était conduit par M. Paul Deschanel et M. René Brice. Les condolences du poêle étaient tenues par MM. Fallières, Barbey, Levasseur, Perrot, de l'Institut, Marcel Prévost.

Dans l'assistance, on remarquait MM. Brisson, Chaumié, Rouvier, Méline, Ribot, Jean Dupuy, Delombre, Barthou, P. Baudin, Poincaré, Mesurier, Léon Grévy, Waddington, Audigier, Raiberti, Lozé, le bureau du Sénat, de nombreux sénateurs et députés.

Après l'oraison funèbre, M. Chaumié a pris la parole au nom du gouvernement. MM. Loubet, Levasseur, Perrot et Marcel Prévost ont prononcé également des discours.

L'Affaire Cattani-Humbert

LES DÉBATS AJOURNÉS

Paris, 28 janvier.

A l'ouverture de l'audience, à midi et demi, l'avocat général Seligman a donné lecture d'un procès-verbal d'un brigadier de gendarmerie de la maison centrale de Thiers (Deux-Sèvres), déclarant que Frédéric Humbert a manifesté l'intention de faire défaut, qu'il soit ou non transféré à Paris.

Pour ces motifs, la cour donne défaut contre Frédéric Humbert et Maria Daurignac qui ne se présentent pas.

En ce qui concerne Thérèse, l'avocat général donne lecture d'un rapport d'un garde républicain attestant que Thérèse Humbert a déclaré ne pouvoir se rendre au palais de justice pour raisons de santé. On sait que Thérèse, transférée de la maison centrale de Rennes, est actuellement à la prison Saint-Lazare.

Le médecin de cette prison a également adressé à la cour un certificat attestant que Thérèse Humbert est atteinte de troubles nerveux d'ordre émotif qui l'empêchent de se rendre à l'audience.

En conséquence, la cour ajourne les débats à quinzaine.

La commission parlementaire, qui avait manifesté le désir de suivre les débats, était représentée par MM. Georges Berry, Desbrière-Desgardes, Prache.

L'ACTUALITÉ A L'ACADEMIE FRANÇAISE

RÉCEPTION DE M. FRÉDÉRIC MASSON
L'historien des Napoléons. — M. Masson et M. Brunetière. — Sous sa coupe. — Les discours. — Choses et autres.

Paris, 28 janvier.
C'est aujourd'hui que l'Académie française reçoit solennellement M. Frédéric Masson. En M. Masson, elle recevait un historien éminent, dont la tâche est de parler de son prédécesseur, M. Gaston Paris, et ce sera un écrivain célèbre qui lui répondra, M. Ferdinand Brunetière. Selon l'usage, celui-ci avec son éloquence retracera la vie, les travaux du récipiendaire.

M. Frédéric Masson est l'historien des Napoléons. Il a voulu un culte spécial pour le grand empereur et sa famille, dont il a décrit l'histoire en une quinzaine d'ouvrages qui eurent une retentissante légitimité.

L'ÉPÉE D'HONNEUR DE M. MASSON
M. Frédéric Masson est maire d'Asnières-sur-Oise. Ces administrés lui ont offert, hier, l'épée d'honneur qu'il portera sous la coupe.

C'est que M. Masson est conseiller municipal d'Asnières depuis une trentaine d'années et maire de la commune depuis 1886. Il passe là-bas le printemps et l'été, et affectionne cette vie paisible parmi les braves gens dont il est lui-même très affectueux.

La délégation d'Asnières-sur-Oise a donc présenté l'épée d'honneur à M. Frédéric Masson, à dix heures, dans son hôtel de la rue de la Baume. Un des personnages qui la conduisait a déclaré :

M. Masson est non seulement un éminent historien, c'est encore un administrateur des plus habiles, et la population tout entière a droit de lui en être reconnaissant. Elle aime pour sa bonté, sa charité, son esprit de justice, et elle honore en lui l'homme libéral qui reçoit au « Clos des Pêes », sa maison de campagne, et même en son hôtel, à Paris, jusqu'au plus modeste ouvrier qui vient lui demander conseil ou faire appel à son équité.

Grâce à lui, aucun procès entre particuliers n'a surgi dans la commune, rien ne lui échappe au village : il y voudrait le bien-être pour tous, et les questions d'éducation populaire, de prévoyance et de mutualité sollicitées particulièrement son attention.

C'est assez dire combien tous les braves gens d'Asnières-sur-Oise furent heureux, le 18 juin dernier, de l'élection de leur maire à l'Académie française. Et pour lui témoigner leur gratitude, ils ouvriront autour d'eux une souscription afin de lui offrir cette épée d'honneur et un livre portant le nom de tous les habitants reconnaissants.

La souscription a produit près de 2.000 francs. L'épée est un véritable objet d'art, dont la poignée a été fort habilement sculptée. M. Gustave Fautras, inspecteur primaire, a présenté l'arme pacifique. Il a lu quelques strophes de circonstance fort goûtées, fort applaudies, et qui se terminent ainsi :

Témoignage profond de notre attachement
Et de notre respect, acceptez cette épée
Qui doit perpétuer le souvenir charmant
Que votre gloire à vous, ce fut notre épopée !

Puis, après une réponse émue de M. Frédéric Masson, les envoyés d'Asnières-sur-Oise ont levé leur coupe en l'honneur de l'Académie.

M. FERDINAND BRUNETIÈRE

L'éminent académicien qui est chargé de répondre à M. Masson est l'un de ceux qui honorent le plus les lettres françaises.

M. Brunetière est l'un des critiques les plus autorisés et l'un des dialecticiens les plus redoutables. Outre de nombreux ouvrages d'histoire et de critique, on a de lui des pages charmantes de littérature fine et délicate. Il dirige la *Revue des Deux-Mondes* ; il fait des conférences à Paris et en province. Il a voulu un culte spécial à Bossuet, dont il veut faire revivre la noble figure.

Nul doute que son discours d'aujourd'hui ne soit un régal pour les amateurs de belle littérature.

M. Raoul Aubry, rédacteur au *Temps*, a interviewé M. Brunetière, à la veille de la solennité académique. Voici un passage caractéristique de cette interview :

M. Brunetière est républicain. Il ne le dira peut-être pas demain à l'historien de Napoléon, mais en tout cas il le dit librement à ses

(A suivre.)

RECUEIL DU RAPPEL RÉPUBLICAIN DU 29 JANVIER

— 49 —

LE SECRET DU BONHEUR

PAR
Pierre SALES

X Petit Ménage

Il y avait trois mois, maintenant, qu'ils avaient emménagé. Et, sans qu'ils eussent eu besoin de rien dire, on avait tout de suite deviné que c'était de nouveaux mariés... Mariés ?... Les mauvaises langues — il y en a dans tout immeuble, même parisien — n'en étaient pas si sûres que cela, ayant fait remarquer, très vite, qu'on ne rencontrait jamais personne se rendant chez eux, pas la moindre belle-mère. Et il aurait donc fallu supposer qu'ils étaient orphelins ? Supposition fort admissible, après tout. Et leur vie, d'ailleurs, pour quiconque n'avait pas l'esprit de travers, ne pouvait qu'inspirer respect et sympathie. — Donc, il y avait trois mois qu'on avait vu arriver leurs meu-

bles, modestes, mais tout neufs et gais, du blanc et du pichpin, presque un mobilier de jeune fille ; et la concierge, par qui on avait ces renseignements, puisque c'était elle qui pénétrait le plus souvent chez le jeune ménage, affirmait que c'était joli et coquet ce petit logement, à en avoir l'âme ravie, dès qu'on en avait franchi le seuil. Un nid d'amour.

L'antichambre était minuscule, mais tapissée par des affiches très gaies, de ces débauches de couleurs claires qui, depuis quelques années, ont transformé la physiologie de la grande ville. La salle à manger, grande comme un mouchoir de poche, — on y était bien à deux, on y eût été gêné à six — n'avait pu recevoir, comme buffet, qu'une table, sous laquelle on plaçait les chaises ; mais elle était si éclairée par une verrière qui occupait tout un côté, qu'on semblait s'y trouver en plein air. L'après, était un coin, qui eût été petit pour la garde-robe d'une mondaine, et qui servait de cabinet à Monsieur : il y avait tout juste la place d'une table, d'une chaise, d'un tabouret, pour que Madame vint travailler tout contre lui, et sa bibliothèque se composait aussi d'étagères.

Il y avait une grande pièce, par exemple — au moins trois mètres quatre-vingts sur deux mètres soixante-troize

— où tenaient par miracle, un lit, une armoire à glace, une table de toilette et où tout était merveilleusement en ordre, malgré une profusion de gravures, de photographies, de japonaiseries, etc. Comme des tentures eussent été encombrantes, ils avaient, pour ciel de lit, un parasol chinois, aux branches duquel pendaient de petites lanternes. Et cela et les affiches de l'antichambre et les statuettes de plâtre, reproductions de chefs-d'œuvre, qui ornaient la salle à manger, faisaient croire à un ménage d'artistes ; mais un gamin de l'immeuble s'étant fendu le front en tombant contre la fontaine de la cour, le jeune mari, qui descendait justement, s'empressa de le soigner, de le remonter chez ses parents, de lui laver sa plaie, de lui faire un beau pansement avec une bande qui lui enveloppait toute la tête. Et on sut ainsi que ce jeune M. Jousset était un docteur.

Il rectifia, pour l'exactitude des choses, qu'il n'était pas encore, qu'il arrivait à peine à la fin de ses études et qu'on n'a droit à ce titre de docteur que lorsqu'on a passé sa thèse ; mais, pour tout l'immeuble et pour le voisinage, il n'en fut pas moins acquis qu'on avait désormais un médecin sous la main, et d'une complaisance parfaite ; car, dès qu'on le demandait, il avait beau

répondre : « Mais je n'ai pas encore le droit de faire de médecine ! » et était si serviable qu'il se laissait toujours entraîner vers des malades. Et l'on en abusait. Et le pharmacien du coin de la rue lui avait déjà dit plus d'une fois :

— Quand vous serez pour vous établir, vous, vous n'avez pas besoin de chercher d'autre quartier.

Il ne répondait pas ; mais on sentait bien, à son regard, à son sourire, qu'il était aussi de cet avis. Et quand il remonta chez lui, à peine avait-il embrassé Marie, que c'était une explosion d'enthousiasme pour ce quartier, berceau de leur bonheur, pour les braves gens qui les entouraient, pour cet air, cette vue, pour leur logis qui lui semblait vaste et beau comme un palais. Et il prenait la mignonne Marie par la taille, l'enlevait, la mangeait de baisers et répétait dix fois :

— Oui, oui, oui, nous nous établirons ici. Pas, ma chérie ?

Auquel Marie répondait par un furtif et négligemment d'aise ; et puis elle se retournait à ses soins de ménagère ou à sa machine à coudre, tandis que cette amertume grondait en son cœur : « Pourquoi, pourquoi me grise-t-il toujours de ces projets... impossibles... impossibles... »

Ce elle ne pouvait être dans sa vie

qu'un délicieux caprice de jeunesse ; et le premier vent de raison l'aurait vite balayé. Elle l'avait si loyalement, si simplement accepté : « Sans engagement de la part, sans espérance de la mienne, je me donne à toi par amour. » Et son bonheur était si entier, si grand que rien que pour cela, il ne pouvait pas durer. Pas un pli, pas un flocon de nuage ne l'avaient encore terni. Pas la moindre allusion au passé. Pas une parole qui pût faire sentir à Marie qu'il se souvenait de n'avoir pas été le premier à posséder son amour ! Au lendemain de leur première journée de bonheur, il la proclamait « sa femme », et il y avait autant de respect en lui que d'amour, presque de la vénération.

Tout de suite, il s'était fait une double vie, pour que rien de sa vie de jeune homme ne froût la chère créature qui lui versait un si pur et si complet bonheur. Son institution d'Auteuil lui avait aisément servi de prétexte pour dépister ses camarades ou plutôt l'unique camarade qui s'intéressait réellement à lui, Théophile Jarroux ; car Darrans ne le voyait qu'un instant le matin, à sa sortie de l'hôpital. Il était forcé, avait-il dit, de remplacer un surveillant qui couchait là à demeure ; et, tout en conservant officiellement sa chambre au quartier latin, il avait fait la délicieuse folie, en vendant quelques obli-

gations, de se créer cette installation d'amoureux, où personne encore n'avait jamais pénétré.

Et Jarroux, quoiqu'il l'aimât bien « ne connaissait Marie que lorsque... » A cette pensée, le visage de Bernard s'illumina ; et il avait un peu de fièvre de sa résolution, qui l'élevait certainement au-dessus de la moyenne humaine.

Quant à Marie, elle écrivait toute réflexion, toute pensée d'avenir : son bonheur était si grand que c'était certainement Dieu qui lui avait envoyé, pour qu'elle s'y abandonnât sans réserve... Et elle s'y était d'une faiblesse extrême devant ce bonheur, qui la rendait impuissante à résister aux moindres desirs de Bernard. Il n'avait qu'à vouloir, pour être obéi, sauf quand il entendait mêler leurs vies à jamais. Sur ce point, elle résistait, mais en elle-même, la conscience satisfait, parce qu'elle songeait : « Je n'y consentirai pas, voilà tout... Et l'empêcherai bien de se sacrifier ainsi à moi... » D'ailleurs, la sagesse ne ferait-elle pas un jour son œuvre, qu'il était presque inutile d'envisager, dans leur belle floraison de jeunesse. Et être heureuse par lui, comme il le voulait, et dans l'oubli absolu du passé, était toute sa vie, à présent.

(A suivre.)

Dernière Heure

BOURSE DE LONDRES

Consolidés.....	88	1/2	1/4
Extérieure.....	101	5/8	1/4
Inde.....	85	1/4	1/4
Turc Unifié.....	85	1/4	1/4
Banque Ottom.....	43	1/2	1/4
Suez.....	161	1/2	1/4

PROPOSITION DE LOI

Paris, 28 janvier. — La distribution de la Chambre comprend une proposition de loi de M. Flourens sur l'expulsion des étrangers. M. Flourens demande que l'expulsion ne puisse être opérée qu'en vertu d'une sentence du juge de paix du lieu de résidence ou de passage de l'étranger. Cette sentence pourrait être frappée d'appel.

UNE INTERPELLATION

Paris, 28 janvier. — M. Paul Meunier déposera demain, sur le bureau de la Chambre, une demande d'interpellation sur la nécessité d'étendre à tous les corps d'armée les mesures prises par les généraux Peigné et Dessirier en vue d'interdire aux troupes l'accès des cercles catholiques.

LES INCIDENTS D'AUBERVILLIERS

Paris, 28 janvier. — Le juge d'instruction André a rendu une ordonnance de non lieu en faveur de MM. Charbonnel, Béranger, Laurent Tailhade, Gustave Téry et autres personnes inculpées dans les troubles de l'été dernier à l'église d'Aubervilliers.

LES GRÈVES AGRICOLES

Cette, 28 janvier. — Les ouvriers agricoles d'Adisson viennent de déclarer la grève générale. Des mesures sont prises à Lezignan pour assurer la liberté du travail. Le maire a convoqué les délégués ouvriers et les propriétaires.

LA SOIRÉE POLITIQUE

Paris, 28 janvier. — On s'est exclusivement occupé aujourd'hui, dans les salons du Palais-Bourbon, des déclarations faites par M. Camille Pelletan, au sujet du discours prononcé par M. Rouvier sur la question du rachat des chemins de fer, déclarations qui ont été reproduites par la *Dépêche de Toulouse*. La plupart des députés se montraient très surpris de l'incident, car il leur avait semblé que l'intervention de M. Rouvier à la tribune n'avait pu se produire qu'à la suite d'un accord intervenu en Conseil des ministres, on assure même que dans le Conseil qui avait eu à arrêter la ligne de conduite du cabinet sur la question du rachat, M. Pelletan n'avait formulé aucune objection contre la décision prise, mais qu'il avait seulement demandé, en raison de son opinion bien connue sur la question, l'autorisation à s'abstenir au moment du vote.

ACCIDENT SUR LE MÉTROPOLITAIN

Paris, 28 janvier. — On signale à 12 h. 30 un accident sur la ligne du Métropolitain des boulevards extérieurs. Un train se trouvait en flamme près de la station de Barbès. La préfecture de police, à cette heure, n'est pas encore informée. Les détails manquent.

LÉOPOLD ET L'ALLEMAGNE

Berlin, 28 janvier. — La presse berlinoise, obéissant à la consigne du ministre des Affaires étrangères, a affecté d'ignorer la présence de Léopold à Berlin. Cette attitude est tellement contraire aux habitudes des journaux allemands qui enregistrent en général les plus petits faits et gestes des souverains étrangers, qu'on se serait tenté de conclure que le gouvernement lui-même n'était pas au courant de la visite du roi des Belges.

LES JOURNAUX DU MATIN

Paris, 3 heures du matin. — La République Française. — M. Lefebvre, le président de la République, a passé dix ans, et il n'en pouvait presque dire qu'il a gagné sa vie pendant dix ans à combattre les conventions scélérates. Il va continuer à gagner en les défendant, car il aura beau dire qu'il ne les défend pas, il les défend tout de même, puisqu'il soutient par sa présence le gouvernement qui les fait triompher.

TRIBUNE OUVRIÈRE

Jeune homme, 27 ans, spécialement recommandé, demande place garçon de bureau. Très bonnes références.

TRIBUNE POLITIQUE

Action libérale populaire. — Comité régional de Lyon. Réunion de la commission de l'ordre du jour, à 8 h. 1/4 du soir, séance de la commission de l'ordre du jour, à 8 h. 1/4 du soir, séance de la commission de l'ordre du jour, à 8 h. 1/4 du soir.

LES DÉGATS. — LES RESPONSABILITÉS

Un voyageur fut également blessé, mais il ne fut pas sérieusement atteint. Quant aux victimes et aux victimes des voitures tamponnées, ils sont rentrés chez eux après avoir reçu des soins, et leur rétablissement nécessitera quelques jours de repos.

LES DÉGATS. — LES RESPONSABILITÉS

Les dégâts causés par ce tamponnement sont assez importants et les deux tramways ont été remorqués au dépôt. Les responsabilités de l'accident ne sont pas nettement établies, mais il semble qu'il y ait eu erreur de la part d'un des conducteurs qui a eu le tort de croiser avec un autre tramway devant se rencontrer et a continué sa route avant que l'autre tramway fût passé.

LA FANFARE LYONNAISE

La Fanfare lyonnaise nous avait conviés hier à son 3^e grand concert d'hiver. Une foule nombreuse avait répondu à son invitation, si nombreuse même qu'elle avait été le nombre des invités qui n'ont pu trouver place dans la salle.

3^e CONCERT D'HIVER

Les organisateurs ont donc le droit d'être satisfaits du résultat, qui est venu si justement couronner leurs efforts, car cette audition a été un véritable triomphe pour tous les excellents artistes qui avaient si gracieusement prêté leur concours à notre vieille société, qui ont tous recueilli une véritable moisson d'applaudissements qui leur étaient bien dus.

AUX FOLIES-BERGÈRE

Le samedi 27 février, à 10 heures du soir, aura lieu le troisième grand bal masqué de bienfaisance donné par les employés des Folies-Bergère, le grand succès obtenu les années précédentes a décidé à faire encore plus beau ; grâce au dévouement de la maison Naillot, le grand électricien, qui fait installer l'électricité à l'établissement et qui pourra, avec des guirlandes multicolores, transformer l'établissement en palais féerique, rien ne sera négligé pour satisfaire les plus difficiles.

FOLIES-BERGÈRE

Le Comité de la fête annuelle des Touristes Lyonnais active intelligemment les préparatifs de la 30^e fête, qui aura, cette année, le même éclat que les précédentes.

CONCERTS MARTEAU

Le second concert Marteau aura lieu le dimanche, 7 février, à 2 h. 1/2, avec les concours de M. Gabriel Faure. Nous croyons devoir tout particulièrement insister sur le grand attrait que donnera à ce concert la présence de l'éminent maître.

NOUVEAU THÉÂTRE

Le cœur et la main. — On sait que M. le Maire de Lyon a prié M. les commissaires de police de vouloir bien engager leurs agents à veiller sur la sécurité des personnes, et à préserver contre les vauriens qui leur livrent la chasse pour en retirer profit.

Les caméristes. — Dans l'après-midi d'hier, des malfaiteurs se sont introduits dans l'habitation de M. Lornage, boucher, 54, rue du Nigier, aux Charpennes. Ils ont dérobé 50 kilogrammes de viande de chèvre.

Pendant l'absence de Mme Joséphine Ricot, dévouée, rue de Bonnel, 96, des voleurs ont pénétré par effraction dans son domicile et se sont emparés d'une somme de 510 francs en or et d'une obligation communale de 1880, d'une valeur de 500 francs.

Des bijoux estimés 700 francs, placés sur une cheminée, ont été laissés par les voleurs qui, sans doute, les ont trouvés trop compromettants.

Un vol d'un nouveau genre. — Dernièrement nous avons annoncé un vol commis aux Charpennes. Des malfaiteurs restés inconnus avaient emporté cent pavés, la nuit dernière, d'autres voleurs ont dérobé deux mètres cubes de pavés qui se trouvaient rue Marc-Antoine-Petit, à Perrache.

Pharmacie du Serpent. — Grand choix aux meilleures conditions de qualité et de prix, de Bandages, Ceintures, Bas, etc., accessoires et Appareils multiples pour les soins domestiques, les besoins de la chirurgie et les exigences de l'hygiène, de l'aseptie et de l'antiséptie.

TASSIN-LE-DEMI-LUNE. — Un contre-ordre. — Par suite de l'abaissement de la température, le bataillon de zouaves qui devait prendre ce soir logement dans notre commandement a été renvoyé à une date ultérieure.

VILLEURBANNE. — Cambriolage. — Des malfaiteurs ont pénétré, hier matin, dans le domicile de M. Marius Duchamp, charcutier, rue Persoz, 8, pendant que celui-ci vendait au marché de Villeurbanne.

Les vauriens ont tout d'abord fracturé un volet en fer, ont brisé une vitre, ont pénétré dans l'appartement, ils ont retirés en emportant deux bagues, une montre et sa chaîne, le tout en or et valant 400 francs environ.

D'après les indications de M. Duchamp, les malfaiteurs doivent connaître ses habitudes. La victime a déposé une plainte entre les mains de M. Girard, commissaire de police de Villeurbanne.

SAINT-GENIS-LAVAL. — Tirage au sort. — Hier, jeudi, a eu lieu à Saint-Genis-Laval les opérations du tirage au sort pour le canton du même nom.

Les conscrits étaient au nombre de 231. Le numéro 1 a été amené par le jeune Jouanou, de la commune de Saint-Romain, et le numéro 2 par le conscrit Sandras, de la commune de la Mulatière.

Après le tirage, les conscrits se sont réunis en un banquet fraternel dans leurs communes respectives.

OUILLINS. — Mariage. — Nous apprenons le prochain mariage de M. le docteur Girard fils avec Mlle Cécile Goutebour de Tarnay.

Nous présentons aux futurs époux nos meilleurs souhaits de bonheur et de prospérité.

Accident de travail. — Un ouvrier des tours à roues aux ateliers P. L. L. Desbroyer, a été victime hier matin d'un grave accident.

Il était occupé à aiguiser un outil quand, tout à coup, sa main glissa et fut prise entre la meule et le tour.

Transporté par ses camarades à l'infirmerie des ateliers, il y reçut les soins de M. le docteur Proby et fut conduit à son domicile.

La blessure que s'est faite M. Desbroyer est grave, les chairs de la main sont à nu.

LA MULATIÈRE. — Malade dans la rue. — Hier mercredi, un gardien de la paix, de service sur le quai Gambetta, a trouvé malade près du pont de la Mulatière, un nommé Meyland Emile, âgé de 70 ans, né à Seyssel (Ain).

Il fut conduit à l'Hôtel-Dieu, où il fut admis d'urgence.

Découverte de Tombeaux

Saint-Romain-de-Popey, 28 janvier. — Une étrange découverte vient d'être faite dans une commune du département du Rhône.

En labourant un champ, un fermier de M. le marquis d'Aubon vient, en effet, de mettre à découvert un certain nombre de caveaux funéraires renfermant chacun des restes humains. Cette lugubre trouvaille a été faite sur la commune de Saint-Romain-de-Popey, près la route nationale de Lyon à Paris, entre les villages de l'Arbresle et de Pontcharvillat, à une portée de fusil de la gare de Saint-Romain.

Ces ossements, dans un état parfait de conservation, sont placés dans un cercueil en pierre d'une longueur de 1 m. 70 sur 0 m. 60 de largeur, ces pierres ne sont pas maçonnées, mais uniquement jointes avec de la terre.

Neuf sépultures ont déjà été retirées dans ces conditions par les soins de M. le marquis d'Aubon qui continue à faire ouvrir les autres tombes.

On se perd en conjectures sur ce que peuvent bien être ces squelettes ainsi enfoncés.

En effet, de graves événements se sont produits dans cette région et il est assez difficile de deviner lequel de ces derniers a pu laisser à sa suite les cadavres retrouvés dans les conditions mentionnées plus haut.

À cinq cents mètres environ de l'endroit où a été faite la mise à jour de ces ossements, existait jadis des habitations servant aux relais des grandes diligences. Ce lieu avait nom « la Poste ».

La coquette salle Philharmonique ne soit trop petite pour contenir les nombreux admirateurs de l'excellent artiste.

Les correspondances de la Compagnie O.-T.-L. — Nous avons déjà demandé à la Compagnie O.-T.-L. quel intérêt elle pouvait avoir à exiger le poinçonnage des correspondances sur la place Bellecour, quand il n'est réclamé sur aucun point de la grande ligne. Nous avons assisté hier, à 2 h. de l'après-midi, à Bellecour, à cet incident sur la voiture n° 403, faisant le service de Bellecour à Vaise.

Au moment où le tramway s'ébranlait, deux voyageurs montent. Le conducteur n'est plus là. Un des deux voyageurs présente une correspondance. Elle lui est refusée comme non poinçonnée par le conducteur avec une insolence sans égale et des menaces. Voilà ce que nous avons vu. Nous signalons le conducteur à la Compagnie, en appelant son attention sur la gêne inutile du poinçonnage.

Un nouveau confrère. — Demain, paraîtra un nouveau confrère hebdomadaire : *Le Jeune Republicain*, organe du parti jeune républicain.

Nous souhaitons à cet organe un plein succès.

Exposition Culinaire. — Le Comité général croit devoir mettre en garde le public contre diverses personnes se disant directeurs de l'Exposition Culinaire.

Ont seuls des pouvoirs pour traiter MM. Durbeize Pierre, commissaire général ; Leclair Théophile, secrétaire général ; Foray, chef de la comptabilité ou leurs mandataires.

Pour tous renseignements, s'adresser au siège, Hôtel Municipal, 7, rue de Tunisie.

Aux Folies-Bergère. — C'est le samedi 27 février, à 10 heures du soir, qu'aura lieu le troisième grand bal masqué de bienfaisance donné par les employés des Folies-Bergère, le grand succès obtenu les années précédentes a décidé à faire encore plus beau ; grâce au dévouement de la maison Naillot, le grand électricien, qui fait installer l'électricité à l'établissement et qui pourra, avec des guirlandes multicolores, transformer l'établissement en palais féerique, rien ne sera négligé pour satisfaire les plus difficiles.

Une grande tombola, prix du billet 0,25 centimes. Un cavalier à l'avance 3 billets, au contrôle 4 billets. Une dame à l'avance 4 billets, au contrôle 2 billets.

FOLIES-BERGÈRE. — Le Comité de la fête annuelle des Touristes Lyonnais active intelligemment les préparatifs de la 30^e fête, qui aura, cette année, le même éclat que les précédentes.

Celle-ci aura lieu le dimanche, 7 février, et commencera à 1 heure. Le soir, à 8 heures, grand bal, auquel une agréable surprise sera offerte à tous les danseurs. Qu'en se le dise !

Concerts Marteau. — Le second concert Marteau aura lieu le dimanche, 7 février, à 2 h. 1/2, avec les concours de M. Gabriel Faure. Nous croyons devoir tout particulièrement insister sur le grand attrait que donnera à ce concert la présence de l'éminent maître.

Au programme : 1^o Quatuor en sol mineur n° 2 (op. 45), G. Fauré ; 2^o Sonate en fa majeur op. 43, P. et V. G. Fauré ; 3^o Quatuor en ut mineur n° 1 op. 45, G. Fauré.

Les gardiens des moutons. — On sait que M. le Maire de Lyon a prié M. les commissaires de police de vouloir bien engager leurs agents à veiller sur la sécurité des personnes, et à préserver contre les vauriens qui leur livrent la chasse pour en retirer profit.

Maintenant, on peut voir des gardiens de la paix monter mélancoliquement la garde sur les ponts, les quais et les basiliques, aux endroits où les passants ont l'habitude de jeter à manger aux moutons.

Les gardiens de la paix affectés à ce service auront droit à une récompense de la Société protectrice des animaux et nous la leur souhaitons. S'ils l'obtiennent, ils l'auront bien méritée.

Une page d'histoire nationale et lyonnaise. — Nous avons annoncé que M. Paul Allard, vendredi prochain, 29 janvier, à 8 h. 1/2, dans la salle de la Société de Géographie, sous les auspices de la Société d'Études historiques et littéraires.

Le sujet qui sera traité par l'orateur a pour titre : « Un empereur gaulois au V^e siècle ». Or cet empereur est Flavius Mélius Avitus, préfet du Prétoire des Gaules, élevé au pouvoir suprême par le Pape Gélase, qui le déforma après un règne de 14 mois pour le remplacer par Marjorius.

Avitus était un Avernin, mais des liens de famille le rattachent étroitement à Lyon et à nos provinces. Cinq ans avant de devenir empereur il avait donné en mariage sa fille Papiolla au Lyonnais Sidoine Apollinaire qui tient le premier rang parmi les orateurs, écrivains et poètes du V^e siècle. Aussi quand Avitus se vante d'être fait à l'accomplissement de son genre qui prononce son discours en vers d'une manière si brillante que les Romains émerveillés lui élèveront une statue à côté de celle du poète Claudien.

Les souvenirs laissés par l'empereur Avitus sont donc ainsi inséparables de la renommée de notre illustre compatriote. Mais cette renommée n'est pas la seule qui s'attache à son nom dans nos pays. On ne doit pas oublier, en effet que Saint-Avit, évêque de Limoges, qui fut évêque de Saint-Maur, sur le siège épiscopal de Vienne était le neveu de l'empereur Avitus.

L'intérêt de la conférence à laquelle les auditeurs lyonnais sont invités, vendredi, n'est donc pas renfermé dans un cercle étroit et le sujet que doit traiter l'orateur ne peut manquer de leur causer le plus vif plaisir.

On peut se procurer des cartes, 1, rue du Peyrat.

Nos fêtes. — Dans la journée d'hier, les agents de la Sûreté ont arrêté et mis à la disposition du service des mœurs, les nommés G. Clotilde, 42 ans, T. P. Filles, 41 ans, P. Louise, 42 ans, Filles, 41 ans, qui racolaient et insultaient les passants sur la voie publique.

Le feu. — Un commencement d'incendie s'est déclaré, hier à midi, dans un appartement situé 37, quai Jayr, et occupé par M. Rampon.

Le feu a été éteint par un pompier habitant le quartier, à l'aide de quelques seaux d'eau.

Les dégâts sont insignifiants.

Un voyageur fut également blessé, mais il ne fut pas sérieusement atteint. Quant aux victimes et aux victimes des voitures tamponnées, ils sont rentrés chez eux après avoir reçu des soins, et leur rétablissement nécessitera quelques jours de repos.

Les dégâts causés par ce tamponnement sont assez importants et les deux tramways ont été remorqués au dépôt. Les responsabilités de l'accident ne sont pas nettement établies, mais il semble qu'il y ait eu erreur de la part d'un des conducteurs qui a eu le tort de croiser avec un autre tramway devant se rencontrer et a continué sa route avant que l'autre tramway fût passé.

Une enquête est ouverte qui établira à qui incombent les responsabilités.

LA FANFARE LYONNAISE

3^e CONCERT D'HIVER

La Fanfare lyonnaise nous avait conviés hier à son 3^e grand concert d'hiver. Une foule nombreuse avait répondu à son invitation, si nombreuse même qu'elle avait été le nombre des invités qui n'ont pu trouver place dans la salle.

Les organisateurs ont donc le droit d'être satisfaits du résultat, qui est venu si justement couronner leurs efforts, car cette audition a été un véritable triomphe pour tous les excellents artistes qui avaient si gracieusement prêté leur concours à notre vieille société, qui ont tous recueilli une véritable moisson d'applaudissements qui leur étaient bien dus.

Mme Mongero-Lorenzo qui, croyons-nous, ne faisait pas à Lyon pour la première fois, est une cantatrice genevoise dont la voix douce, les vocalises perlées d'une merveilleuse pureté, la diction et la méthode absolument correctes des plus chastes et des plus purs accents, sont, quelle interprète elle soit, purement classiques de Grétry et d'Haydn, sont qu'elle fasse entendre les compositions plus modernes de Kellen, Gaston Lemaire et de M. Lemaire.

Mlle Marie Monnier, qui tenait le piano d'accompagnement, a fait entendre, en outre, deux ravissantes compositions de Boussagat et de Hasselmans pour harpe ; son impeccable virtuosité est trop connue de tous nos lecteurs pour que nous y insistions.

M. Charles Fargues, le réputé directeur de la Fanfare Lyonnaise, a exécuté avec deux de ses anciens élèves, MM. Hitz et Bon, le trio de Beethoven pour cors anglais et deux hautbois.

Enfin, Mlle Jeanne Souvignat, MM. Noblet Janet et Vanel, complétaient ce programme exécuté sous la direction de M. Vanel, ont fait entendre, avec le plus légitime succès, divers morceaux pour violons et violoncelle et, avec MM. Janet et Noblet, ils ont fait entendre un quatuor de Beethoven dans l'exécution duquel ces artistes ont été si remarquablement d'accord.

On s'est séparé vers minuit emportant le meilleur souvenir de cette agréable soirée en se promettant de se retrouver à la réunion de février.

NOUVEAU THÉÂTRE

LE CŒUR ET LA MAIN

Je ne crois pas que dans l'écrin pourtant si riche de Charles Lecocq, on trouve une figure parmi les plus beaux joyaux. Voici une partition que le temps n'a pas respecté. Bien qu'elle ait été composée il y a vingt ans, elle a une allure vieillotte et ses mélodies n'ont point cette grâce pimpante qui est le fard des opérettes de jadis.

Le livret, c'est la banale histoire de la jeune épouse qui, n'ayant pas conquis le cœur de son mari, prend les vêtements d'une soubrette et aguche son époux par ce moyen.

Micela pour Lecocq, Vénérique pour Messager, le nom seul de la fille change.

Le *Cœur et la Main* a été monté à la hâte par la direction du Nouveau-Théâtre et cette précipitation est préjudiciable à la bonne interprétation.

C'est ainsi qu'hier, les artistes n'étaient pas en suffisante possession de leurs personnages, les lenteurs scéniques s'ajoutant à la banalité de l'intrigue, et c'était trop.

Nous devons cependant des éloges à Mlle Renée Marcelle qui, remise de la fatigue qui l'indisposait lors de la première du *Tambour Major* a chanté avec une voix d'opéra, et a joué avec une adresse, le rôle de Micella, la fiancée si rude, elle s'en est vaillamment acquittée.

Mlle Bach-Joseph fut, selon sa coutume, charmante. Quant à ces messieurs, ils ont fait leur possible.

Malgré ses hésitations, la troupe du Nouveau-Théâtre garde la sympathie du public, voici le cœur. La main, nous la lui résignons pour de prochains représentations, nous l'espérons, nous applaudirons très fort.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

Lyon, 28 janvier.

Temps très beau, hier, à Lyon ; température assez douce, beau soleil, mais vent du midi insupportable qui fait craindre la pluie.

Voici le bulletin météorologique de l'Observatoire de Lyon :

La situation atmosphérique se modifie profondément sur le Nord-Ouest et l'Ouest du continent, sous l'influence d'une dépression importante signalée hier au large de l'Ecosse (72°).

En France, les vents tournent au Sud et deviennent forts, tandis que la température monte rapidement.

Sur notre région, à 2 heures du soir, on avait : à 8^h au Mont-Vernon, et à 12^h à Lyon (Pare),

Demain : Temps doux, vent, pluie probable.

Aujourd'hui, à Lyon (Pare), Hauteur barométrique à 4 heures du soir : 765 mm.

Eau tombée depuis 2 heures : 0^h 7^h 0^h.

Températures extrêmes de la journée, à l'ombre : minimum : - 5^h, maximum : + 12^h.

Pluie libre : minimum : - 6^h, maximum : + 12^h.

CHRONIQUE

Mariage. — Hier à en lieu, à la mairie du troisième arrondissement, le mariage de notre confrère Claudius Puyat, rédacteur au *Progress de Lyon*, avec Mlle Jane Thiot.

Deux réunions. — Nous rappelons que c'est aujourd'hui, à 8 heures 1/2, qu'a lieu, dans la salle de géographie, rue de l'Hôpital, la conférence de M. Paul Allard sur : « Un empereur gaulois au V^e siècle ».

À la même heure, conférence de M. Bortaux, professeur à la Faculté des Lettres, salle des Réunions Industrielles, sur *l'Art de la décoration des étoffes*.

Matinée Gerbert. — M. Gerbert, l'artiste des Gélésins, le distingué professeur de diction des conservatoires de Lyon et de Saint-Etienne, donnera, avec le concours de ses élèves, sa représentation annuelle le dimanche 14 février, à une heure et demie, dans la salle Philharmonique, 30, quai Saint-Antoine.

Le spectacle sera des plus intéressants, si nous en jugeons par le programme dans lequel figurent plusieurs chefs-d'œuvre du répertoire de la Comédie-Française signés de MM. A. Thouriet et E. Palicou et deux autres pièces qui n'ont pas été représentées à Lyon.

Nul doute que, comme les précédentes,

AVIS DE MESSE

Madame Etienne BOISSON et ses enfants ; les familles BOISSON et LYONNET rappellent à votre pieux souvenir

Monsieur Etienne BOISSON

Chevalier de Saint-Grégoire-le-Grand

Marchand de soies

et vous prient de vouloir bien assister au service de quarantaine qui sera célébré dans l'église de Saint-Clair, le samedi 30 janvier, à 4 heures.

(Il ne sera pas envoyé de lettres de faire part.)

COURS DU HAVRE

Le Havre, 28 janvier.

CLOT. PRÉC.	OUVERTURE	CLOTURE
Cour. Juil.	Courant Juil.	Cour. Juil.

94 50 93 87 Cotons 96 50 97 75

150 50 163 30 Laines 156 40 163 50

58 50 50 48 Cafés 48 50 50 48

Soutenue Soutenue

VOIR EN 4^e PAGE

NOS

Petites Annonces

Économiques

ÉLECTRICITÉ

Installations

d'Appartements

